

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice 19
présents 19
votants 19

L'an deux mille seize

le cinq du mois d'octobre,

le Conseil Municipal de la Commune de Montournais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Michel GUIGNARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 septembre 2016

Présents : GUIGNARD Michel, MARTIN Dominique, DURAND Jean-Marc, TETARD Annie, RIPAULT Carole, JOSLIN Bernadette, DAVID Marie-Luce, BILLY Bruno, TRICOIRE Michel, GUEDON Viviane, BAZIN Antoine, TURQUAND Eric, CHABIRON Maryse, MARTIN Jean-Jacques, BAROTIN Fabienne, MERCIER Christophe, TOUZOT Julie, SOUCHET Benoît, DEBU-MULOWSKY Mélanie

Absents excusés :

Retard excusé :

Secrétaire de séance : Bernadette JOSLIN

Présentation de la Charte Forestière de Territoire par Yves BOUCHER, élu CCPP

M. Yves BOUCHER, conseiller communautaire et membre du CoPil Ressources et énergie, est venu présenter la Charte Forestière de Territoire au Pays de Pouzauges, dont le plan d'actions a été validé lors du conseil communautaire du 27 septembre 2016.

Il s'agit d'un contrat d'engagement entre les acteurs locaux (Chambres d'agriculture, CPIE*, Interprofession du bois, Union des CUMA*, propriétaires de bois, exploitants, entreprises de transformation, communes du territoire, habitants...) dont il ressort 6 axes de travail :

- Connaissance du patrimoine forestier et bocager, et de ses acteurs,
- Gestion et pérennisation du maillage bocager,
- Préservation et valorisation du patrimoine génétique et paysager,
- Accompagnement à la gestion des taillis de châtaigniers,
- Valorisation de la ressource « bois » sous toutes ses formes,
- Sensibilisation et formation des habitants

La commune peut s'impliquer en :

- Communiquant auprès de son personnel et de ses habitants,
- Contribuant à la valorisation de la ressource « bois » (aménagement, espaces verts...)
- Prenant en compte « l'arbre » dans tous les domaines de compétences

La communauté de communes du Pays de POUZAUGES souhaite également qu'un conseiller municipal soit désigné élu référent, avec pour missions :

- D'être le relais pour sa commune,
- De participer au comité de suivi et d'évaluation des actions de la charte forestière (une réunion annuelle)

M. Antoine BAZIN est désigné élu municipal référent.

M. Yves BOUCHER propose au conseil municipal d'officialiser la participation de la commune par une délibération.

M. le Maire souhaite la présence d'un référent supplémentaire, non élu, volontaire, et ayant une connaissance et une certaine sensibilisation de cette ressource « bois ».

Dès réponse de la CCPP, le sujet sera à nouveau porté à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du conseil municipal pour délibération.

**Les CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), nés il y a 40 ans à l'initiative des ministères de l'environnement, de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et de l'agriculture, sont des associations qui agissent sur leur territoire en faveur du développement durable dans les domaines de l'éducation à l'environnement et de l'accompagnement des projets de territoire.*

**Les CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole) regroupent des agriculteurs (quatre au minimum) qui investissent ensemble dans du matériel et s'organisent pour utiliser ces équipements.*

Groupes d'échanges de pratiques et de réflexion, acteurs économiques locaux porteurs de valeurs de solidarité, les CUMA contribuent par leurs activités à l'équilibre entre le développement des hommes, des productions et des territoires.

N° 2016-50 : Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte-rendu du 26 juillet 2016.

N° 2016-51 : Ajout de 2 sujets à l'ordre du jour

Conformément aux articles L2121-10 à L2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs à l'ordre du jour des conseils municipaux, et notamment au droit à l'information des conseillers, M. le Maire informe de 2 sujets non inscrits et sollicite le conseil municipal à cet effet. Il s'agit d'une modification des statuts de la communauté de communes du Pays de POUZAUGES et de la collecte de TVA sur le loyer du café de MONTOURNAIS, ouvert depuis juillet 2016 (demande du SIE des HERBIERS).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'ajout de ces 2 sujets.

N° 2016-52 : Modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges

Le président de la Communauté de communes du Pays de POUZAUGES, M. Dominique BLANCHARD, informe les communes membres de la nécessité de délibérer sur la modification des statuts.

En effet, lors de sa séance du 27 septembre dernier, le conseil communautaire a approuvé la révision des statuts de la CCPP pour se mettre en conformité avec la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui définit les nouvelles compétences pour les communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2017.

L'article L5214-16 du CGCT prévoit que les communautés de communes exercent des compétences obligatoires et qu'elles peuvent exercer des compétences dites optionnelles, facultatives et supplémentaires.

Les nouveaux statuts (ainsi que les derniers en date) figurent en annexe, avec effet au 1^{er} janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable, avec 16 voix pour et 3 abstentions.

N° 2016-53 : TVA collectée sur le loyer du café

Depuis juillet 2016, les gérants du café de MONTOURNAIS exercent leur activité commerciale. Ils versent un loyer mensuel à la commune, qui se décompose en un montant HT, une TVA à 20% et un montant TTC.

Dans le cadre de la procédure de la TVA sur toute activité commerciale, la TVA est collectée par la commune au fur et à mesure du paiement des loyers, puis elle est reversée trimestriellement au trésor public, après déduction éventuelle de la TVA déductible sur investissements.

A ce titre, le Service des Impôts des Entreprises (SIE) des HERBIERS demande au conseil municipal de valider cette procédure afin de pouvoir ouvrir un dossier et référencer ce commerce, et notamment à des fins de saisie de la déclaration trimestrielle par voie dématérialisée (site internet des impôts).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable, avec 19 voix pour.

N° 2016-54 : Dénomination des voies et hameaux / numérotation des maisons : système métrique ou séquentiel

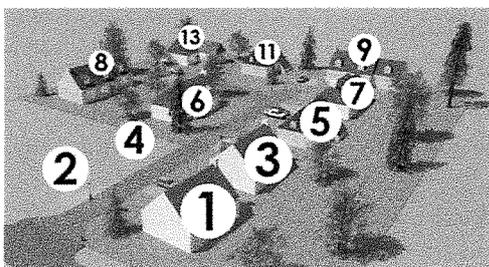
De trop nombreuses habitations ne portent pas de numéro et la distribution du courrier par la Poste nécessite des installations de réception conformes et accessibles.

S'ajoutent des difficultés de géolocalisation par les services de secours, les livreurs et autres services (électricité, eau, services à la personne...).

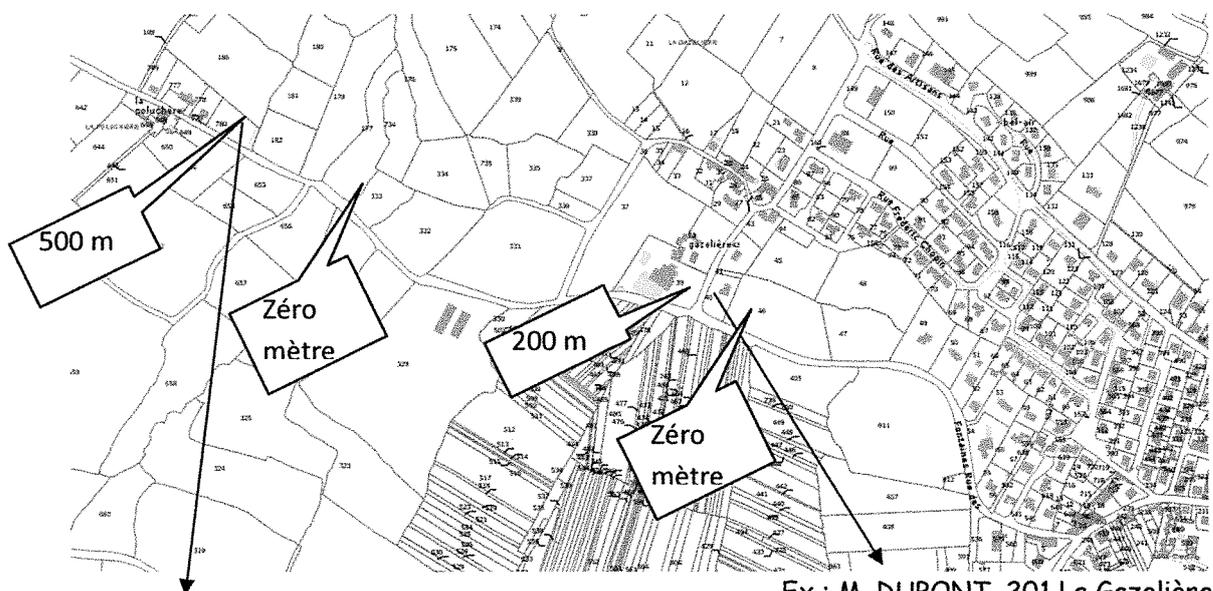
La Poste propose une prestation de dénomination et de numérotation des voies, hameaux et habitations, ainsi que de numérotation des habitations.

Il existe 2 possibilités de numérotation et M. le Maire propose au conseil municipal de choisir entre :

- Numérotation séquentielle des voies : les habitations sont numérotées de 2 en 2,



- Numérotation métrique des voies : les habitations portent un numéro qui représente la distance, en mètres, les séparant du début de la voie.



Ex : Mme PIERRE, 502 La Poluchère

Ex : M. DUPONT, 201 La Gazelière

Dans les 2 cas, il est laissé des espaces entre les habitations pour d'éventuelles futures constructions, afin de ne pas perturber la numérotation.

Le choix du conseil municipal sera transmis à la Poste afin de continuer à travailler sur cette opération (fin de la prestation prévue à la fin du 1^{er} trimestre 2017).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à la numérotation séquentielle, avec 16 voix pour.

N° 2016-55 : Projet Bien vieillir à Montournais / Choix du bailleur social

M. le Maire rappelle que le CoPil Bien vieillir à Montournais s'est réuni le 30 août 2016 afin d'établir un bilan sur la consultation des bailleurs sociaux (Vendée Habitat, Béguinage solidaire et Vendée Logement).

Il en ressort le bilan des offres suivant :

Tableau comparatif des 3 bailleurs sociaux

Questionnaire pour partenaire "hameau Marguerite Rousseau"

13 JUILLET 2016

La commune de Montournais aurait à sa charge :

L'investissement de réhabilitation et agrandissement de 19 logements existants

La salle commune

Les VRD

Les honoraires de maîtrise d'œuvre proportionnellement à ce montant d'investissement

Le Partenaire bailleur social aurait à sa charge :

La construction de 3 logements neufs

Les honoraires de maîtrise d'œuvre proportionnellement à ce montant d'investissement

| | Vendée Habitat | | Béguinage Solidaire | | Vendée logement | |
|---|-------------------------------------|-----|----------------------|------|-----------------------|-----------------------|
| | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non |
| 1 Possibilité de maîtrise d'Ouvrage groupée, commune/bailleur social | ✓ | X | ✓ | | | X |
| 2 L'appel à candidature du Maître d'Œuvre, solution N° 1 par la commune? | ✓ | X | ✓ | | | X |
| 3 L'appel à candidature du Maître d'Œuvre, solution N° 2 par le Bailleur Social? | | X | ✓ | | aide AMO | |
| 4 Si la solution N° 2 est retenue, quel serait le coût pour la commune | 8% | | néant | | 5% | |
| 5 Serait-il possible de choisir le même architecte pour la réhabilitation de l'existant et la création de nou | ✓ | X | ✓ | | ✓ | |
| 6 Serait-il possible de s'engager par bail amphithéotique Commune/Bailleur social, pour ces logements créés? | | X | ✓ | ???? | ✓ | |
| 7 Si oui, quelle serait la participation annuelle demandée à la commune? | montant de 3 loyers soit 1350€/mois | | néant | | 0,00 € | |
| 8 Sur quelle durée serait cet engagement? | durée du bail | | durée du prêt | | 40 à 50 ANS | |
| 9 Par quel prêt comptez vous conventionner les locatifs créés ? | PLUS | | PLS | | PLAI 30% | PLUS 70% |
| 10 Quel serait le prix/m ² des loyers conventionnés ? | 5,14€/m ² | | 7,71€/m ² | | 4,55 €/m ² | 5,14 €/m ² |
| 11 Quel serait le plafond de ressources pour les futurs locataires? (revenu fiscal) | 20 111 € | | 26 144 € | | 11 080 € | 20 111 € |

L'analyse du CoPil est résumée et l'offre de Vendée Logement remporte la préférence des élus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable pour ce bailleur social, avec 19 voix pour.

N° 2016-56 : Investissements et DM3

M. le Maire propose une situation, arrêtée en septembre 2016, sur les investissements. Il présente l'état de toutes les opérations et du budget assainissement.

M. le Maire propose également une décision modificative comportant des virements de crédits dans les opérations, et inter-opérations, afin de prévoir les prochains projets ou futures dépenses, savoir :

| Désignation | Dépenses (1) | | Recettes (1) | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D-2138-79 : BATIMENTS COMMUNAUX DIVERS | 1 700,82 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-2138-80 : STADE MUNICIPAL | 1 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-2138-82 : SALLE DE SPORTS | 18 800,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-2151-81 : VOIRIE | 3 700,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-21578-81 : VOIRIE | 0,00 € | 23 500,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-2183-78 : ACQUIS.BIENS MEUBLES/IMMEUBL. | 0,00 € | 300,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-2184-78 : ACQUIS.BIENS MEUBLES/IMMEUBL. | 11 900,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-2184-79 : BATIMENTS COMMUNAUX DIVERS | 0,00 € | 1 700,82 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-2184-95 : SALLE DE LA CHENAIE | 0,00 € | 9 500,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-2188-78 : ACQUIS.BIENS MEUBLES/IMMEUBL. | 0,00 € | 2 100,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | 37 100,82 € | 37 100,82 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total INVESTISSEMENT | 37 100,82 € | 37 100,82 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total Général | | 0,00 € | | 0,00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable avec 19 voix pour.

○ Questions diverses

Il est ici précisé que les 2 questions diverses, autorisées par le conseil municipal en début de séance, ont été traitées dès l'accord des élus.

○ Informations diverses

- Bien vieillir à MONTOURNAIS : Bornage et relevé topographique
 - Ce document, ainsi que les éléments du cahier des charges à rédiger dans le but d'une prochaine consultation, seront à l'ordre du jour du CoPil Bien vieillir à MONTOURNAIS, prévu le mercredi 19 octobre 2016 à 19h en mairie (convocation à suivre pour les membres).
- Locations : départ de l'infirmière prévu fin décembre 2016
- Installation des commerces ambulants sur les parkings de la commune : infos et rappels
 - La commune ne doit pas intervenir dans la cadre de la concurrence loyale entre commerçants (même si elle intervient de façon amiable)
 - Les parkings (église, salle des fêtes, salle des sports...) sont des espaces inclus dans le domaine public. A ce titre, tout utilisateur doit déposer en mairie une demande de permission de voirie ou de stationnement.
- Calendrier :
 - Brocante et Artécom ce WE, 8 & 9 octobre 2016
 - 30^{ème} anniversaire du jumelage avec l'Espagne : accueil du 21 au 23 octobre 2016 avec signature de la charte à l'Echiquier de POUZAUGES, dimanche 23 octobre. La commune de MONTOURNAIS va porter les couleurs de l'Espagne à l'occasion de ce séjour festif.
- Installation d'un banc public devant la bibliothèque
 - Le banc en bois installé sur la place du chevalier Jehan, par 3 fois dégradé par un véhicule, sera réparé et installé devant la bibliothèque. Il a d'ailleurs été demandé par des personnes à mobilité réduite de pouvoir faire une halte sur le trajet domicile-commerces...

La secrétaire,
Bernadette JOSLIN



Le Maire,
Michel GUIGNARD

